

AFFAIRE N°22 - Augmentation de l'effectif d'agents de bureau de la Commune de Saint-Denis.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les tâches qui incombent à l'administration communale deviennent de jour en jour plus lourdes, plus complexes et plus nombreuses.

Pour faire face à la situation, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à augmenter l'effectif d'agents de bureau de 5 postes.

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

C'est pour une situation future.

M. TESSIER - Est-ce que l'ancienneté des employés sera prise en compte ?

LE MAIRE - Oui, nous tiendrons compte également du travail fourni.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Approuvé

ADOPTE A L'UNANIMITE

Saint-Denis, le 6 août 1976

à vis le Préfet

le Secrétaire Général

Signé: Patrice MAGNIER

Pour copie conforme

le chef de Bureau délégué

J. LACOSTE